



## Creation d' auto-entreprise pour une psychomotricienne

Par **grainedaura**, le **29/08/2012** à **20:11**

Bonjour,

je suis psychomotricienne et je souhaite m'installer en auto-entreprise à ce titre pour me permettre de travailler comme je le souhaite pour un complément d'activité car je suis salarié à temps partiel. Je souhaite proposer mes compétences auprès des personnes âgées à leur domicile, ou personnes porteuses de handicaps mais aussi pratiquer le massage de bien-être.  
est-ce possible pour moi?

j'ai un diplôme d'état, para-médical mais je ne suis pas conventionné par l'état?

suis-je dans l'obligation d'exercer sous prescription médicale?

MERCI POUR VOTRE AIDE

quel organisme dois-je aller voir?

bonne journée

grainedaura

Par **Guy auto entrepreneur**, le **31/08/2012** à **15:22**

Bonjour grainedaura

Quelques liens et conseils pour t'aider dans tes recherches :

le guide de l'entrepreneur dit : "D'autre part, l'ensemble des personnes exerçant un métier médical ou ne peuvent pas devenir auto-entrepreneurs, à savoir : les médecins, les dentistes,

les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmières, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes, les orthoptistes..."

Je pense donc que cela va être compliquer pour les massages de bien être.

L'organisme où t'adresser pour te renseigner et être aidée dans ta démarche est la CIPAV (lien ici : <http://www.cipav-retraite.fr/>) ou/et à la CPAM.

Et comme chaque cas est particulier, je te conseille de lire ce guide édité par l'URSSAF destiné à tous les cas du para médical. Comment créer son autoentreprise, comment se faire conventionner etc...

[http://www.urssaf.fr/images/ref\\_1551-GuidePAM2011\\_Web6.pdf](http://www.urssaf.fr/images/ref_1551-GuidePAM2011_Web6.pdf)

et un grand réseau professionnel dédié aux auto entrepreneurs <http://www.profiles-auto-entrepreneurs.com/>

Bon courage dans tes recherches,

Par **grainedaura**, le **31/08/2012 à 19:38**

bonjour  
je vous remercie de votre réponse et votre rapidité  
bonne journée  
grainedaura

Par **CarolineJuliette**, le **04/10/2016 à 14:23**

Bonjour Grainedaura,

As-tu trouvé des réponses claires à ta question ?  
Je suis exactement dans le même cas de figure et pour moi ça n'est pas clair ...  
Merci beaucoup de ton aide

Caroline